

ABONNEMENT

Par année.....\$5.00
 Pour six mois..... 2.50
 Pour quatre m..... 1.00

Edition Hebdomadaire
 Pour l'année.....\$1.00
 Payable d'avance.

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion, par ligne ..\$0.10
 Tous les jours 0.05
 Trois fois par semaine..... 0.05
 Une fois la semaine..... 0.05

Avis de Naissance, Mariage ou Décès..... 0.05
 Pour les annonces à long terme conditions spéciales.

LOUIS LUSSIER, Rédacteur

"RELIGION ET PATRIE"

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

LE CANADA

Ottawa et Hull, 17 Octobre 1885

L'ÉLECTION D'ANTIGONISH

Le parti libéral a décidément du guignon. Battu successivement à Cardwell, Durham-Est, Ont., Joliette, Qué., dans l'espace d'une couple de mois, il vient encore de perdre Antigonish, Nouvelle-Ecosse, où l'honorable John S. D. Thompson, le nouveau ministre de la Justice, a été élu hier par une majorité d'environ 200 voix.

La victoire d'hier a, sous les circonstances où elle s'est produite, une signification plus qu'ordinaire; elle comporte, entre autres choses un démenti sanglant de tout ce que la presse et les hommes de l'opposition ont publié et dit au sujet de la soi-disant réaction qui s'opérerait à l'heure actuelle dans le pays.

M. Thompson en brigant les suffrages des électeurs d'Antigonish, n'a pas eu seulement, à rassembler en rangs compacts les conservateurs; il lui a fallu encore rallier à sa cause une majorité adverse de 333 voix qui élisait M. McIsaac, un candidat libéral, en 1883; il lui a fallu en outre vaincre un ancien conservateur, M. le Dr McIntosh, qui se présentait à titre d'indépendant, mais était soutenu par tout le parti libéral de la Nouvelle-Ecosse, auquel sa défaite a coûté bien des pas et démarches et encore plus d'argent.

Aussi, en présence de ces faits, l'opposition va avoir rudement de la difficulté à faire croire à ses fidèles qu'elle ne vient pas de subir un aplatissement magistral à Antigonish. Il n'y a pas même, en effet, matière à victoire morale dans ce qui vient de lui arriver là-bas.

UNE DÉCOUVERTE DU "GLOBE"

Le *Globe* vient de faire une découverte qui va bien surprendre les officiers de douane des États-Unis. Il annonce, en effet, et la chose est exacte, que notre tarif de 1879 renferme une provision pour admettre en franchise certains articles importés des États-Unis, pourvu que les Américains accordent le même privilège aux mêmes articles leur arrivant de notre pays.

Or, parmi les articles exempts de droit chez nos voisins, le *Globe* cite le charbon. Le tarif américain de 1883, dit-il, admet en franchise le charbon aux États-Unis, et notre gouvernement, en négligeant de faire disparaître l'impôt sur le charbon américain, se rend coupable d'une violation de tarif.

Cette découverte va causer beaucoup de surprise aux Américains, qui sont certes loin de soupçonner qu'il n'y a aucun impôt sur le charbon importé dans leur pays. Que vont, par exemple, dire les officiers de douane qui ont perçu \$561,746 de droits sur le charbon l'année dernière et qui chargent encore soixante quinze cents la tonne? Ces officiers vont se croire coupables de vol.

Les journaux libéraux sont tous jours très-bien renseignés!

LARMES DE CROCODILE

Sous ce titre, le *Post* de Montréal, dont nous avons déjà eu occasion de signaler l'esprit de justice et l'impartialité relativement aux guerres de races devenues malheureusement trop fréquentes dans notre pays, vient de publier les lignes suivantes:

"Le *World* de Toronto, dit-il, se réjouit de ce que le *Star*, de Montréal, s'efforce de faire "une bonne œuvre, en jetant de l'huile sur les eaux troublées par les Anglophobes et les Francophobes" et il exprime l'opinion que la querelle qui s'est élevée entre certaines factions est "extrêmement regrettable." Le *World* oublie évidemment que la conduite du *Star* est semblable à celle d'un homme qui, après avoir brûlé la maison de son voisin ou lui avoir cassé les jambes, "regrette qu'il y ait entre eux une différence d'opinion ou un sentiment de haine." Les regrets de ce journal arrivent trop tard pour que l'on puisse croire à leur sincérité. Le *World* ferait bien de se rappeler que les difficultés entre les deux races s'il en existe [car les rapports à ce sujet sont exagérés], n'ont pas été causées par les Français, mais par les écrits mal fondés d'une presse irresponsable, mal informée, mal conduite, et encouragée peut-être par une poignée de fanatiques du calbahe de ceux qui ont fait une "démonstration" au directeur du *Toronto News*."

MOEURS CANADIENNES

M. Bender vient de publier dans le *Evening Transcript* de Boston une fort intéressante étude de mœurs canadiennes, dont voici un fragment:

"Personne ne peut se mêler à la société canadienne française, soit dans les cercles où s'est perpétuée l'élégance de l'ancien régime, soit parmi la population rurale, sans être frappé du fond de gaieté qu'elle a reçu comme héritage du Gaulois son ancêtre. Chez les Canadiens-français la jovialité est l'un des principaux traits caractéristiques, et leur a grandement aidé à supporter les fatigues, les rigueurs et les misères des premiers temps de la Nouvelle-France. Ce tempérament heureux se traduit en toute occasion, que les choses prêtent au rire ou à la préoccupation. On ne saurait lui attribuer trop d'influence sur le fini et le poli caractéristique de leurs manières, de même que sur l'adoucissement de leurs mœurs. Ils ont prouvé qu'ils étaient les fils de la vraie France, dans des circonstances qui auraient singulièrement mis à l'épreuve le courage de leurs frères d'au-delà l'Atlantique. Toujours ils ont marché dans l'historie, d'un cœur léger, soit qu'ils fissent la chasse dans les solitudes, qu'ils fissent la guerre à l'Anglais ou au sauvage, ou qu'ils fussent engagés dans les plus durs labeurs.

Dans leurs expéditions, comme "voyageurs", sur les grands lacs et les grandes rivières, au milieu des rapides et sous des ouragans violents comme ceux des mers, le fond de gaieté qu'il y a chez eux les a encouragés et soutenus. Au foyer, dans les plus tranquilles villages, le fond de leur caractère se traduit en amusements de toutes sortes, qui brisent la monotonie des longues nuits d'hiver et ajoutent encore au charme de l'été: Les pique-niques aux bords de quelque cataracte pittoresque, la cueillette des fruits d'automne, "les sucres" en hiver, les corvées volontaires, l'érection de bâtiment, le déboisement des "terres neuves", les épluchettes de blé-d'inde, etc., tout prête à la manifestation de leurs gais sentiments. Le travail devient léger, et l'aide mutuel qu'ils se donnent ainsi détermine entre eux l'expansion d'une amitié véritable, source de joie et de bonheur.

LES FAITS DU JOUR

Madame Nilsson a été décorée des ordres de la Russie et du Danemark.

On dit que M. V. W. Larue, notaire, sera nommé réviseur des listes électorales pour Québec Centre.

On annonce la mort de M. H. W. Shaw, plus connu sous le nom de Josh Billings, un des humoristes les plus fameux des États-Unis.

M. l'abbé Leclerc, curé d'Oka, est parti ce matin pour l'Europe. Il se rendra à Rome où il s'occupera des travaux de construction du séminaire canadien.

Pour les derniers sept jours, le nombre des faillites a été comme suit: aux États-Unis, 139; au Canada, 27; total 166. La semaine dernière il y en avait eu 207 et 196 la semaine précédente.

Hugh Blauey, un marchand de vins irlandais, qui vient de mourir à l'âge de 95 ans, était fier de porter le même paletot depuis 60 ans.

En voilà un qui se fichait joliment de la mode.

Il y a actuellement 150 hommes employés aux travaux de terrassement sur le chemin de fer Montréal et Sorel. M. Roberge, l'un des entrepreneurs, croit que les trains commenceront à circuler régulièrement vers le 15 novembre prochain.

La dernière conversion au catholicisme, dans l'aristocratie anglaise, est celle du duc de Castle, qui l'a solennellement annoncée en atteignant dernièrement sa majorité.

Le nouveau converti jouit d'une grande influence, et ses revenus atteignent \$200,000 par année.

Le correspondant du *Standard* à Berlin dit: On confirme la nouvelle que l'Allemagne renoncera à ses prétentions sur l'île de Yap et les îles avoisinantes si le droit de liberté du commerce et de navigation dans les eaux des Carolines lui est accordé.

UNE OPINION DE L'HON. M. McDOUGAL

L'honorable William McDougal, dans un article sur la révolte du Nord-Ouest, vient d'exprimer l'opinion que les sauvages sont des alliés et non des sujets de l'Angleterre; d'après lui, ils ne peuvent être, à ce titre, poursuivis pour crime de haute trahison, à cause de leur révolte contre l'autorité britannique.

Tous les traités, ajoute-t-il, ont reconnu en outre qu'ils ont le droit de se régir par leurs propres lois, et un traité conclu en 1764 spécifie dans une de ses clauses: "Que si un sauvage donne la mort à un anglais, les Sauvages devront livrer le meurtrier aux autorités anglaises, afin qu'il subisse son procès selon les lois anglaises de manière à avoir un demi-jury composé de gens de sa nation." M. McDougal dit qu'il est facile de constater, par cette clause, que tout prisonnier doit être jugé par douze jurés, et non par six, comme cela est arrivé dans la cause de Riel, ou un magistrat stipendié a choisi lui-même ces derniers au lieu de laisser ce soin au shérif. Le tribunal était donc illégalement constitué.

L'éminent jurisconsulte termine

son article par la conclusion suivante:

Des avocats éminents ont dernièrement affirmé que le statut féodal d'Édouard III ne s'appliquait même pas à l'Irlande et à l'Écosse, mais seulement au royaume d'Angleterre ainsi qu'aux vassaux et à leurs descendants pour lesquels il a été fait, et même ces derniers ne sont plus soumis à cette législation arbitraire quand ils traversent les mers. Si cette opinion est juste, ajoute-t-il, il est bien malheureux qu'elle ne se soit pas fait jour quand il s'est agi de décider du sort des victimes de l'insurrection de 1837. En tout cas, il n'est pas possible, cette opinion étant reconnue juste, qu'on applique aux Territoires du Nord-Ouest et aux Sauvages qui y vivent dans un esprit de vengeance, une législation qui n'a pas été faite pour eux.

ON DEMANDE
 Immédiatement 20 filles au bureau du magasin de chiffons de la cité d'Ottawa, No. 257 rue Cumberland.
 ALEX. DAKUS, Gerant.

AVIS
 Une assemblée générale spéciale de la Société de Colonisation du Lac Temiskaming aura lieu au collège St. Joseph mercredi, le 21 courant, à 8 hrs. p. m. précises.
 Par ordre, J. L. OLIVIER, Secrétaire,
 Ottawa, 15 Oct. 1885.

THEATRE ROYAL
 Locataire et Direct. J. H. GILMOUR Gerant, L. HOWARD

SEMAINE COMMENCANT
 LE 19 OCTOBRE 1885,
 On jouera le grand Mélodrame

LE MONDE!
 Entr'autres mise-en-scène à sensation, on représentera une

Explosion à bord d'un bateau à vapeur, un sauvetage sur une épave.
 Et d'autres péripéties terribles du sinistre. Tous les décors seront nouveaux et d'une réalité saisissante.

Prix ordinaires - - 20 et 15cts
 Sièges réservés - - 50 et 30cts

SEANCES DE L'APRES-MIDI,
 LE
 Jeudi et Samedi, à 2 heures
 ADMISSION: 15 et 25 cts.

PETITE VEROLE!
 Ses marques peuvent être effacées.

Maison LEON & Cie.,
 51 Tottenham Court Road, LONDRES,
 202 rue High, Stratford, Angleterre
 Parfumeurs de S. M. la Reine,
 Ont inventé et patenté cette préparation,
L'OBLITERATEUR!
 qui efface les marques de la petite vérole pour toujours. Son application est simple et indolore, ne cause aucune douleur ni inconvénient, et ne contient rien d'un caractère nuisible. Prix: \$2.50.

Cheveux Superflus.
 Le remède épilatoire de LEON et Cie. enlève en quelques minutes les cheveux superflus sans la moindre douleur; les cheveux ne repoussent jamais. Ce remède est très-simple. Instructions complètes. Remède envoyé par maille. Prix: \$1.00.

GEO. W. SHAW, agent général
 219 rue Tremont, Boston, Mass.
 21 sept 1885-1a.

Aux Inventeurs
J. Coursolle & Cie.
 Solliciteurs de Brevets d'Invention
 Dessins de Fabrique, Marques de Commerce et de Bois
 Agences et Correspondants aux États Unis, en Angleterre et en France.

J. COURSOLLE & Cie.,
 CHAMBRE VICTORIA,
 Vis-à-vis le bureau des Brevets,
 OTTAWA, Ont
 B. P. - Boîte 68,
 24 Fév. 1885

ARGYLE HOUSE

D. GARDNER & CIE.,
 Salles d'Exposition d'articles de modes et de manteaux maintenant ouvertes pour la saison

Chapeaux et Toques garnis, Fleurs, Plumes, Ornaments etc., Manteaux, DOLMANS, Imperméables, Vestes, vendus tous à meilleur marché que partout ailleurs.

On peut se procurer des :

Marchandises Sèches à Bon Marché
 ET DU DERNIER GOUT, chez D. GARDNER & Cie.

De Belles ETOFFES A ROBE,
 A 10, 12 et 15 cts. la Verges

Des Etoffes de même nature, mais de meilleure qualité à 20 et 25 cents la verges. Flanelles Rouges tout laine, 12 $\frac{1}{2}$ cents la verges. Flanelles Grises, 25 et 30 cts la verges.

VENTES EXTRAORDINAIRES DE DRAPS
 Et d'imitations de Veau Marin faites à moins de moitié prix. Bas de laine pour femmes, 25 cents la paire seulement. Demi-bas pour hommes, 25 cents la paire. Couvertes Blanches tout laine, \$2.75, \$3.50 et \$4.00 la paire.

D. Gardner et Cie. se glorifient de donner plus que partout ailleurs en Canada en retour de l'argent qu'on leur paie. Nous importons directement d'Angleterre, de France et des États-Unis toutes nos Marchandises et nos clients en ont le bénéfice.

Tapisseries, tapis 35, 45 et 60c. la verges;
 Tapis de Bruxelles, \$1 et \$1.20 la verges;
 Tapis de laine de Hemp et Union, etc.

D. GARDNER & Cie.,
 66 et 68, rue Sparks

PLUMES D'AUTRUCHES
 Frisées, Nettoyées et Teintes

DANS LES
 Dernières Couleurs et Goûts
 DE LA SAISON
 En Un Jour Après l'ordre Donné

Alex. A. Coutellier
 TEINTURIER PARISIEN

NO. 15, RUE, ELGIN, OTTAWA
 (Près de la rue Sparks.)

13 mars, '85 1 an.

AMELIORATIONS LOCALES

TROTTOIRS
 Dans le Quartier St. Georges, en la Cité d'Ottawa

AVIS est par le présent donné que le Conseil de Ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction de trottoirs des dimensions suivantes dans les diverses rues ci-après désignées: -
 Du lot Numéro 31 à l'ancien numéro 53, inclusivement, côté sud de la rue Rideau, un trottoir transversal de 3 pouces d'épaisseur.
 Du lot B au lot numéro 4, inclusivement, côté nord de la rue Rideau, un trottoir transversal de 3 pouces d'épaisseur.
 Les dits règlements pourvoient aussi à répartir et prélever le coût de ses travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels biens-fonds représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil de Ville d'Ottawa dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis, soit du 24ème jour d'octobre, A. D., 1885.
 Ottawa, 10 octobre 1885.

Dlle A. McDonald,
 MAGASIN DE MODES
 De Première Classe.

Marchandises de Modes
 Pour enfants et demoiselles une spécialité.
 521 RUE SUSSEX, OTTAWA,
 Quatrième porte de la rue York.
 2 octobre 1885 1a

Chaussures pour Enfants D'ECOLE.
 J'ai maintenant en main un immense assortiment de chaussures faite à la main. Les pratiques trouveront tout ce qu'elles peuvent désirer en fait de chaussures d'automne et d'hiver. Bonne qualité, dernier goût et à bon marché.
 Pardessus en feutre, ciagues doublées et non-doublées.
 G. MURPHY,
 No. 536 côté ouest de la rue Sussex.

Nous attirons l'attention du public sur le remède miraculeux BENATINE contre les hémorrhoides - GÉNÉRIQUEMENT, remède général, en usage aux États-Unis et dans la Péninsule
HEMORRHOÏDES - HANNUM'S BENATINE, LE SEUL REMÈDE. BUREAU PRINCIPAL, 101 RUE SPARKS, OTTAWA